

Démarche projets humanitaires avec Projets de vie

Liste papiers pour une demande de subvention et de suivi du projet.

1. Dossier du projet par le porteur (association africaine)
2. Devis chiffré du matériel ou de la marchandise.
3. Photos du matériel déjà acquis ou du local de l'action.
4. Contrat signé de partenariat avec PDV.
5. Envoie somme pour le projet.
6. Accusé de reçu du virement par l'association africaine.
7. Photos factures d'achat des matériels; signé et daté par le marchand.
8. Photos de l'action en cours.
9. Rapport sur l'action menée après quelques semaines.

Remarques

1 : Pour éviter les frais, les documents et les photos peuvent être transmis par WhatsApp ou par mail.

2 : Le dossier (1), le reçu (5) et le rapport (8) doivent être cosigné par le président et le trésorier de l'association. Pour le partenariat, seul le président suffit.

3 : Les factures de matériel ou de marchandises doivent comporter le nom et prénom du vendeur ou de l'entreprise, la date et la signature du vendeur.

4 : Cette démarche suppose que l'association est envoyée ses statuts, son récépissé de préfecture et son RIB à l'association Projets de vie.

A KINSHASA....., le 03/06/2022.

Signature du Président


Jean de Dieu KAHUNGA